

Question écrite de Mme JADIN à la Ministre de l'Intérieur sur les distinctions honorifiques de la police

Katrin JADIN (MR) :

Il y a un peu plus d'un an, je vous avais questionnée au sujet de l'octroi des distinctions honorifiques de la police. En effet, lors de la mise en place de la police intégrée en 2001, l'attribution des distinctions honorifiques avait été suspendue provisoirement. Vous m'aviez répondu alors que les distinctions seraient officiellement attribuées après la signature des arrêtés et que la procédure suivait son cours. Vous m'avez également annoncé l'organisation de phases de régularisation pour 2013 et les années suivantes. Il m'est parvenu des informations selon lesquelles le dossier d'attribution des distinctions honorifiques pour les membres de la police intégrée serait retardée. Un manque de personnel serait à la base de ce problème. 1. Où en est-on dans l'avancement du traitement des dossiers? 2. Est-ce que le retard dans l'avancement de ces dossiers est dû à un manque de personnel? 3. Avez-vous prévu des mesures pour pallier à ce manque de personnel?

Joëlle Milquet (cdH) :

La régularisation de l'arriéré se poursuit. Environ 13.500 dossiers ont été ouverts jusqu'à présent. Au fur et à mesure que ces dossiers sont validés par la Chancellerie de la Police intégrée, ceux-ci sont transmis, pour validation finale, au Service du Protocole du SPF Intérieur, et ensuite à mon cabinet. La Chancellerie a déjà transmis jusqu'à présent près de 4000 dossiers et transmettra très prochainement 1136 dossiers supplémentaires au Service du Protocole. En avril 2013, 111 distinctions honorifiques dans les Ordres Nationaux ont été attribuées aux membres du personnel de la Police Intégrée. En octobre 2013 et en janvier 2014, respectivement 2378 et 1433 distinctions ont été attribuées. D'autres octrois auront encore lieu cette année.